**COMMUNIQUÉ DE PRESSE** *Montreuil, le 24 février 2020*

# Concours Forêt, Bois et Patrimoine

Après l'émotion suscitée par l'incendie de Notre-Dame de Paris et face à l'urgence nationale de restauration du patrimoine bâti, **la Fondation France Bois Forêt pour notre patrimoine** sous l'égide de la Fondation de France et le magazine ***Atrium, patrimoine et restauration*** ont décidé d'organiser le concours ***Forêt, Bois et Patrimoine.***

L'objectif de ce concours dont la première édition se déroule du Ier février 2020 au 31 octobre 2020 est de récompenser des restaurations comprenant une part significative de bois français issus de forêts gérées durablement. Il s'agit d'identifier ces réalisations et d'en récompenser financièrement les gestionnaires en leur permettant de poursuivre leur action, tout en mettant en avant l'usage du matériau bois au service du patrimoine, les savoir-faire et leur transmission.

## SIX PROJETS SERONT RÉCOMPENSÉS DANS TROIS CATÉGORIES

- ***Patrimoine monumental ou religieux*** *(monument emblématique d'importance régionale ou nationale)*
- ***Patrimoine de proximité*** *(constructions témoins d'une activité ou d'une fonction à usage local ou territorial)*
- ***Patrimoine et modernité*** *(ajout contemporain majoritairement en bois, permettant l'accueil ou la médiation au sein d'un ensemble patrimonial)*

*Le concours sera doté par la Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine d'une somme globale de 20 000 euros qui sera répartie entre les lauréats.*

## LES CRITÈRES RÉCOMPENSÉS

- Le bon usage de la ressource : proximité, choix des essences, gestion durable de la forêt, collaboration de la ressource forestière à la mise en œuvre
- La cohérence et l'intégration de la réalisation à l'ensemble architectural
- La pérennité de la restauration
- L'aspect économique et social de la réalisation et le bon usage du patrimoine ainsi restauré
- L'impact de la réalisation sur la transmission des savoir-faire et la formation

## À QUI S'ADRESSE LE CONCOURS FORÊT, BOIS ET PATRIMOINE ?

- Vous êtes le maître d'ouvrage public ou privé, donneur d'ordre de la réalisation concernée.
- La réalisation concerne un lieu ouvert au public, totalement ou tout au moins partiellement, dont la construction date de plus de 70 ans (avant 1950).
- Le chantier a été livré entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2019.

## LE JURY

Le jury sera présidé par un Architecte du Patrimoine. Il comprendra :

- le président de la Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine ;
- le président des Experts forestiers de France ou son représentant désigné;
- le président de la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) ou son représentant désigné ;
- le rédacteur en chef du magazine Atrium, patrimoine et restauration ;
- un membre éminent du Groupement des entreprises de restauration des monuments historiques (GMH), spécialiste du bois ;
- auxquels pourront se joindre des professionnels ou représentants d'associations reconnues pour leur connaissance du secteur du patrimoine.

Le jury se réunira dans le courant du mois de septembre.

## POUR PARTICIPER AU CONCOURS

Téléchargez sur www.atrium-patrimoine.com et www.franceboisforet.fr votre dossier de candidature.
Adressez votre dossier de candidature avant la date limite du 30 septembre 2020 à l'adresse suivante :

**Concours Forêt, Bois et Patrimoine**
**Magazine Atrium, patrimoine et restauration** Éditions des Halles
10, rue du Progrès - 93100 Montreuil

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : 20/07/2020**

## REMISE DES PRIX

*Les prix seront remis aux lauréats lors d'une cérémonie organisée fin octobre 2020, dans le cadre du Salon international du patrimoine culturel au carrousel du Louvre à Paris.*

---

## *À PROPOS DE...*

***Atrium, patrimoine et restauration :*** *la revue technique des professionnels de la restauration et de la rénovation du bâtiment ancien. Au cœur de l'actualité du patrimoine au travers des chantiers emblématiques, elle informe sur les travaux de restauration et leurs techniques spécifiques.*

***France Bois Forêt (FBF) :*** *l'Interprofession nationale de la filière forêt-bois a été créée le 8 décembre 2004, sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des forêts. Depuis, France Bois Forêt cofinance, aux côtés des professionnels de la filière et grâce à la Contribution Interprofessionnelle Obligatoire dite "CVO", des actions collectives de promotion, de communication et de valorisation de la forêt française à travers notamment les différents usages du matériau bois.*

***Experts forestiers de France (EFF) :*** *anciennement CNIEFEB (Compagnie nationale des ingénieurs et experts forestiers et des experts bois) est une association à vocation syndicale des experts forestiers.*
*L'expert forestier : le spécialiste de l'arbre et de la forêt.*

***Fédération nationale des communes forestières de France (FNCOFOR) :*** *la Fédération nationale des communes forestières est une association créée en 1933 qui représente plus de 6 000 collectivités adhérentes : des communes propriétaires de forêts principalement, mais aussi des syndicats de gestion forestière, des intercommunalités, des départements et des régions.*

***L'association des Architectes du Patrimoine :*** *diplômés de l'École de Chaillot, les Architectes du Patrimoine sont spécialisés dans la restauration, la réhabilitation et l'aménagement de sites patrimoniaux, notamment des bâtiments protégés au titre des Monuments historiques. C'est un réseau de professionnels qualifiés répartis sur l'ensemble du territoire national ainsi qu'à l'étranger partageant une culture commune et fédérés en association.*

***Groupement des entreprises de restauration des monuments historiques (GMH) :*** *ce groupement a été constitué en 1959 sous l'égide de la Fédération française du bâtiment. C'est une instance nationale représentative qui assure notamment la liaison entre les professionnels de la restauration de monuments historiques et du patrimoine ancien et leurs donneurs d'ouvrages.*

***Salon international du patrimoine culturel :*** *un événement des Ateliers d'art de France créé il y a presque 25 ans, c'est un événement de référence qui donne rendez-vous chaque année aux professionnels de la restauration et de la sauvegarde du patrimoine français et mondial.*

***L'Union Rempart :*** *un réseau de plus de 170 associations de sauvegarde du patrimoine dont le but est la réhabilitation et la restauration des monuments et du patrimoine artistique.*

Atrium patrimoine & restauration

FONDATION FRANCE BOIS FORÊT POUR NOTRE PATRIMOINE

NOS PARTENAIRES : Experts forestiers de France · Communes forestières Fédération nationale · Architectes du Patrimoine · GMH Groupement des entreprises de restauration de monuments historiques · salon international du patrimoine culturel · Rempart